



Cette information s'adresse à tous nos membres qui se posent des questions sur ce sujet.

INVITATION à un Colloque : Droits de l'homme et successions internationales

La Commission des droits humains de l'Union Internationale du Notariat (UINL) présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et institutions nationales de la promotion des droits de l'homme, ainsi qu'aux membres de la société civile.

Elle a l'honneur de les inviter au colloque qu'elle organise conjointement avec la Fondation Sergio Vieira de Mello, à l'occasion de l'ouverture de la treizième session du Conseil des droits de l'homme.

Le mardi 2 mars 2010, de 14h30 à 18h.

Salle XI (Palais des Nations, Genève)

ORDRE DU JOUR PROVISoire

Ouverture: Anne Willem BIJLEVELD, Président du Comité de direction, Sergio Vieira de Mello Foundation

1. Introduction: Me **Alain MOREAU** (UINL France),
Président de la Commission des droits humains de l'UINL.
2. Qu'est-ce qu'une succession internationale?: Me **Pierre NATURAL** (UINL Suisse)
3. Les successions internationales en Amérique latine: Me **Agueda CRESPO** (UINL Argentine)
4. Les successions internationales dans le monde arabe: Me **Ratiba SEKKATE** (UINL Maroc)
5. L'héritage de la femme musulmane: Me **Houcine SEFRIQUI**, (UINL Maroc)
6. Successions internationales et droit civil: Me **Ana BOAR** (UINL Roumanie)
et Me **Nathalie ANDRIER** (UINL France)
7. Les successions internationales aux Etats-Unis: Me **Mathew BATE** (Hogan & Hartson, Suisse/USA)
8. Les successions internationales dans la communauté européenne: Me **Sofia MOURATIDOU** (UINL Grèce)
9. Les successions internationales et les droits de l'homme: Mme **Bruna MOLINA**
(University of California Berkeley (UCB) & Geneva School of Diplomacy)

Débat général: La salle a la parole

Clôture et conclusions: Pierre NATURAL

(L'interprétation sera assurée en français et en anglais)

Ce colloque traitera plus particulièrement des problèmes qui surgissent en cas de conflits entre le droit civil, la Common Law et les droits confessionnels, lors d'une succession, ou lorsqu'il s'agit de la succession d'une personne non domiciliée dans le pays dont elle est le national, et/ou qui possède des biens à l'étranger.

Des notaires de l'UINL, spécialistes de ces questions et venant d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique, exposeront les différents points de vue.

Veillez vous inscrire en ligne avant le 20 février 2010 :

Info@uinl-international.com